



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. générale
12 juin 2009
Français
Original : anglais

Commission de consolidation de la paix

Troisième session

Formation Sierra Leone

10 juin 2009

Document final de la session extraordinaire de haut niveau de la Commission de consolidation de la paix sur la Sierra Leone

1. Les Gouvernements sierra-léonais et canadien ont coprésidé une session extraordinaire de haut niveau de la Commission de consolidation de la paix sur la Sierra Leone, qui a réuni de hauts représentants des États membres, de l'Organisation des Nations Unies et de la société civile.
2. La session extraordinaire avait principalement pour objectifs d'apporter un appui politique à la mise en œuvre du communiqué commun des partis politiques, d'entériner le programme pour le changement du Gouvernement sierra-léonais en tant que document stratégique de base qui orientera à l'avenir toutes les initiatives nationales et internationales en matière de développement, d'appuyer la vision commune des Nations Unies pour la Sierra Leone comme nouvelle approche novatrice en matière de consolidation de la paix, de mobiliser des ressources financières pour la mise en œuvre de cette vision commune et de promouvoir la coordination et la cohérence de l'appui de la communauté internationale à l'action de consolidation de la paix menée par la Sierra Leone, conformément au communiqué commun et au Programme pour le changement, et préalablement à la tenue de la prochaine réunion du Groupe consultatif sur la Sierra Leone.
3. Les points ci-après ont été soulignés au cours de la session extraordinaire. La Sierra Leone a accompli des progrès impressionnants sur la voie de la paix, de la sécurité et de la gouvernance démocratique depuis la fin, en 2002, de la guerre civile qui avait duré plus d'une dizaine d'années. Toutefois, les dirigeants nationaux et la communauté internationale doivent absolument continuer d'apporter leur appui pour que les causes profondes du conflit soient surmontées et que la Sierra Leone puisse faire face aux nouvelles menaces à la consolidation de la paix.
4. Les participants à la session extraordinaire ont, en particulier, arrêté les conclusions et recommandations suivantes :
 - a) *Le communiqué commun des partis politiques.* La Commission de consolidation de la paix félicite le Président de la Sierra Leone, les dirigeants des



principaux partis politiques ainsi que tous les Sierra-Léonais pour l'adoption du communiqué commun le 2 avril 2009. Le communiqué commun a non seulement permis de mettre un terme à l'explosion de violence et d'intolérance politiques mais aussi indiqué la voie à suivre pour assurer le développement démocratique et pacifique du pays et exposé dans les grandes lignes un plus large consensus multipartite sur le renforcement des principales institutions démocratiques et des grandes politiques nationales. En adoptant le communiqué commun, la Sierra Leone a non seulement élaboré un document politique essentiel pour soutenir sa propre action en matière de consolidation de la paix mais elle a aussi donné aux autres pays qui se trouvent dans la même situation un exemple pour la prévention et le règlement des conflits;

b) La Commission de consolidation de la paix félicite également le Président de la Sierra Leone et les dirigeants des principaux partis politiques pour les nombreuses mesures de réconciliation et de dialogue qu'ils ont prises depuis la signature du communiqué commun. Elle applaudit l'action menée, à la suite de l'adoption du communiqué commun, par l'Inter-faith Council de la Sierra Leone et par l'Association des journalistes, la société civile et les organisations non gouvernementales en vue de promouvoir la paix dans l'ensemble du pays. Elle remercie en particulier Sierra Leonean Artists for Peace pour les efforts louables qu'ils ont menés pour communiquer, à travers leur musique, le message de paix et de tolérance aux jeunes Sierra-Léonais;

c) Par ailleurs, la Commission de consolidation de la paix engage instamment toutes les parties prenantes politiques à mettre en œuvre le communiqué dans son esprit comme dans sa lettre. Elle attend avec intérêt les résultats de l'enquête et de l'examen indépendants qui seront effectués pour faire la lumière sur les événements de mars 2009. Elle engage toutes les parties à collaborer en vue de développer et de renforcer davantage les institutions nationales et démocratiques de la Sierra Leone, notamment le Parlement, les instances judiciaires, la Commission électorale, la Commission d'enregistrement des partis politiques, la Commission des droits de l'homme, la Commission indépendante des médias et les institutions de sécurité, y compris la police sierra-léonaise. La Commission de consolidation de la paix souligne qu'il importe qu'un consensus multipartite intervienne pour remédier au problème pressant du chômage des jeunes, régler tous différends régionaux, lutter contre le trafic de drogues et mettre en place l'une des premières sociétés de radiotélévision publiques indépendantes en Afrique;

d) La Commission de consolidation de la paix invite ses États membres et tous les partenaires de développement de la Sierra Leone, et en particulier le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (BINUCSIL) et l'équipe de pays des Nations Unies, à aider le Gouvernement, les partis politiques, les administrations locales et les diverses organisations de la société civile à mettre en œuvre le communiqué commun. À cet égard, elle se félicite de la rapidité avec laquelle un montant de 1,8 million de dollars des États-Unis provenant de la composante interventions d'urgence du Fonds pour la consolidation de la paix a été alloué pour appuyer la mise en œuvre des accords conclus dans le communiqué commun;

e) *Le Programme du Gouvernement pour le changement.* La Commission de la consolidation de la paix accueille avec satisfaction le Programme pour le changement – la deuxième stratégie de lutte contre la pauvreté en Sierra Leone –

que le Président Koroma a lancé le 20 mai 2009. Le Programme pour le changement est un cadre national dynamique pour la croissance, le développement économique et la consolidation de la paix. Il établit une feuille de route claire pour l'action nationale et l'appui international;

f) La Commission de consolidation de la paix prend note du fait que le Programme pour le changement met résolument l'accent sur la croissance économique et accorde la priorité à l'agriculture, à l'énergie et au développement de l'infrastructure routière, conditions préalables pour assurer la participation du secteur privé, créer des emplois et susciter la croissance. Par ailleurs, elle se félicite du fait que le Programme pour le changement insiste sur la bonne gouvernance, l'état de droit, les droits de l'homme, et la paix et la sécurité, qui sont considérés comme des conditions préalables à la paix, à la croissance durable et au développement économique. Elle soutient l'engagement pris dans le Programme d'assurer la consolidation de la paix grâce à l'amélioration de la sécurité, à la réforme du secteur public, à la mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre la corruption, à l'amélioration de l'accès à la justice et à la protection des droits de l'homme, et à la promotion d'un changement des mentalités. La Commission prend note également de la politique du Gouvernement sierra-léonais visant à promouvoir les valeurs morales et sociales, et du fait que la promotion du changement des attitudes constitue un thème à la base du Programme pour le changement, dont elle fait partie intégrante;

g) La Commission de consolidation de la paix invite ses États membres et tous les partenaires internationaux à accepter le Programme pour le changement comme document de stratégie fondamental qui non seulement déterminera l'activité future des institutions nationales de la Sierra Leone mais également toute l'action future de ses partenaires internationaux. L'alignement de l'appui international dans son ensemble sur le Programme pour le changement constituera un pas important vers la rationalisation et le recentrage des diverses stratégies séparées qui ont été mises en œuvre au fil du temps et débouchera sur une plus grande prise en main des activités par le pays et une meilleure efficacité de l'aide au développement internationale;

h) La Commission de consolidation de la paix invite ses États membres et tous les partenaires du développement de la Sierra Leone à recentrer leurs programmes d'assistance respectifs sur l'appui au Programme pour le changement. Elle les engage en outre à maintenir et à accroître leur appui financier à la Sierra Leone et à collaborer avec le Gouvernement à la préparation de la réunion du Groupe consultatif qui se tiendra à Londres, le 18 novembre 2009;

i) *Vision commune des Nations Unies pour la Sierra Leone.* La Commission de consolidation de la paix se félicite de l'achèvement de la formulation de la vision commune pour la Sierra Leone en tant que contribution des Nations Unies à la mise en œuvre du Programme pour le changement du Gouvernement. Elle félicite le BINUCSIL et l'équipe de pays des Nations Unies pour avoir élaboré dans la vision commune une nouvelle approche novatrice à la consolidation de la paix. Elle souscrit en particulier à l'intégration du mandat politique du BINUCSIL avec les divers mandats relatifs au développement et à l'action humanitaire des 17 organismes des Nations Unies qui travaillent en Sierra Leone et qui constituent l'équipe de pays des Nations Unies;

j) La Commission de consolidation de la paix exprime son appui aux 21 programmes qu'il est prévu d'exécuter dans les cinq domaines prioritaires de la vision commune pour la Sierra Leone. Par ailleurs, elle félicite le BINUCSIL et l'équipe de pays des Nations Unies d'avoir adopté une approche commune pour assurer conjointement la gestion des bureaux régionaux, la promotion d'une initiative efficace d'action sur le terrain, l'exploitation d'un bureau stratégique et la gestion d'un certain nombre de services d'appui. Elle invite instamment ses États membres et tous les partenaires internationaux à appuyer la vision commune;

k) À cet égard, la Commission de consolidation de la paix exhorte ses États membres à fournir les ressources nécessaires au financement des programmes, projets et activités faisant partie de la vision commune pour la Sierra Leone. Elle se félicite de la création d'un fonds d'affectation spéciale pluridonateurs pour financer la vision commune, en tant qu'outil efficace pour maximiser la coordination des programmes et l'efficacité de l'aide. Elle demande instamment à tous les États membres de contribuer au fonds d'affectation spéciale et invite en particulier les donateurs non traditionnels qui ne sont pas représentés dans le pays à envisager d'utiliser le fonds d'affectation spéciale comme un moyen efficace de contribuer à la promotion de la paix et de la stabilité en Sierra Leone;

l) *Collaboration future de la Commission de consolidation de la paix.* La collaboration de la Commission de consolidation de la paix avec la Sierra Leone continuera d'être fondée sur les principes fondamentaux de la prise en main des programmes par le pays, de la responsabilité mutuelle et du partenariat durable. La Commission redoublera d'efforts pour améliorer le dialogue, élargir la base de donateurs et renforcer les relations entre la Sierra Leone et ses partenaires internationaux. Elle continuera également à donner des conseils stratégiques et à identifier les possibilités d'un appui de suivi aux projets d'une importance cruciale financés par le Fonds pour la consolidation de la paix en Sierra Leone;

m) La Commission de consolidation de la paix rappelle le Cadre de coopération pour la consolidation de la paix en Sierra Leone, que le Gouvernement sierra-léonais et la Commission ont adopté en décembre 2007, et décide d'aligner son action future sur le Programme pour le changement. Elle axera en particulier son attention sur les priorités ci-après du Programme pour le changement qui ont également été soulignées dans le Cadre de coopération : promotion de la bonne gouvernance et de l'état de droit; lutte contre le trafic de drogues; recherche d'une solution au problème du chômage des jeunes. En s'attaquant aux priorités restantes en matière de consolidation de la paix et aux nouvelles menaces à la paix et à la sécurité, la Commission de consolidation de la paix continuera à plaider pour une plus grande coopération au niveau sous-régional, notamment le renforcement des institutions régionales telles que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et l'Union du fleuve Mano, et la promotion de l'égalité des sexes et la protection des droits de l'homme. Le présent document servira de base à la collaboration future de la Commission de consolidation de la paix avec la Sierra Leone;

n) Afin d'examiner les progrès accomplis en matière de consolidation de la paix en Sierra Leone et de mise en œuvre des éléments du Programme pour le changement ayant trait à la consolidation de la paix, la Commission de consolidation de la paix et le Gouvernement sierra-léonais convoqueront des réunions officielles semestrielles. Ces réunions seront l'occasion d'examiner les

progrès accomplis en ce qui concerne les priorités définies ci-dessus, d'appeler l'attention de la communauté internationale sur les priorités qui exigent une action supplémentaire, de formuler des recommandations et des conseils à l'intention de tous les acteurs pertinents sur les moyens de surmonter les nouvelles menaces et difficultés, de mobiliser un appui technique et financier additionnel pour le Programme pour le changement et la vision commune des Nations Unies pour la Sierra Leone, et de tirer les enseignements, ainsi que les bonnes pratiques, de l'expérience de la Sierra Leone. Ces réunions d'examen seront préparées sur la base de rapports d'activité établis en Sierra Leone par le Gouvernement, en consultation étroite avec ses partenaires internationaux et dans le contexte du cadre de suivi et d'évaluation du Programme pour le changement. Par ailleurs, la Commission encourage le BINUCSIL et l'équipe de pays des Nations Unies à appuyer l'action que mène le Gouvernement pour rationaliser ses procédures actuelles d'établissement de rapports et élaborer un cadre de référence pour suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme pour le changement;

o) La Commission de consolidation de la paix réaffirme qu'elle est résolue à apporter un appui sans faille à la Sierra Leone en matière de consolidation de la paix afin d'assurer à ce pays un avenir à l'abri de la peur et à l'abri du besoin.